

EDF : risque de rattrapage sur les factures

Au cours des prochains jours, le Conseil d'État risque d'imposer au gouvernement de revoir les tarifs d'EDF pour la période 2014-2015. Une telle décision pourrait entraîner un rattrapage sur la facture des ménages. La juridiction administrative doit se prononcer sur un recours de

l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode) contre une hausse des tarifs de 2,5 % survenue le 1^{er} novembre 2014, que les concurrents d'EDF ont jugé trop faible pour notamment compenser les augmentations insuffisantes des années précédentes.

DF 116116

Linky, un mauvais compte pour la santé

La technologie utilisée par les nouveaux compteurs d'électricité Linky (compteurs, CPL et concentrateurs) serait mauvaise pour la santé en général et pour les électrohypersensibles en particulier. Explications.

Le compteur d'électricité Linky est dit « communicant » ou « intelligent ». D'une part, il transmet la consommation de chaque usager au gestionnaire du réseau (ERDF) ; d'autre part, il permet à ERDF de pouvoir agir à distance pour effectuer diverses opérations, évitant ainsi le déplacement d'agents à domicile.

Pour cela, la technologie Linky (c'est-à-dire le compteur à domicile communiquant avec nos appareils électriques par courants porteurs en ligne (CPL) + le concentrateur de quartier communiquant avec les compteurs par téléphonie) utilise des ondes électromagnétiques.

Quelles sont les ondes utilisées ?

Dans un courrier du 7 avril 2016 adressé aux usagers, ERDF explique que le compteur Linky « utilise pour communiquer la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) : il s'agit d'un signal de faible énergie qui circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique. Le compteur Linky n'utilise pas de transmissions par radiofréquences. »

Quelques lignes plus loin, le courrier reprend : « Le compteur Linky utilise une bande de fréquence spécifique (CENELEC A) réservée à ERDF afin d'éviter toute interférence avec d'autres équipements. » Mais de quelles fréquences s'agit-il ?



Les ondes injectées par Linky dans les câbles électriques ont une fréquence plus de 1 000 fois supérieure au courant (50 Hz).

En réalité, ces mystérieuses fréquences utilisées par Linky, nous les connaissons par un courrier du 28 janvier 2016 adressé par Christian Vives, directeur d'ERDF à Paris, à Florence Berthout, maire du 5^e arrondissement de Paris. On y lit : « A l'intérieur des logements, les informations que le compteur transmet et reçoit passent par les câbles électriques existants (fréquence 50 Hz, 320 volts) pour y superposer le signal à transmettre de fréquence supérieure (signaux de 63 et 74 kHz) ».

Donc, en contradiction flagrante avec le précédent courrier de la même entreprise, Linky émet bien des radiofréquences, lesquelles vont de 9 kHz à 300 GHz.

Les radiofréquences, c'est quoi ?

La fréquence d'une onde électromagnétique correspond à son nombre d'oscillations par seconde. Elle s'exprime en hertz (Hz). Un hertz est donc égal à une oscillation par seconde. La fréquence permet de distinguer les rayonnements ionisants des rayonnements non ionisants dont font partie les radiofréquences.

Selon le portail gouvernemental Radiofréquences-santé-environnement (1), les radiofréquences représentent « une partie des champs électromagnétiques observés couramment dans notre quotidien. » Elles sont « utilisées par la télévision, la radio, la téléphonie mobile, le wifi », etc.

Les ondes injectées par Linky dans les câbles électriques (pour rappel : 63 et 74 kHz) ont ainsi une fréquence plus de 1 000 fois supérieure au courant électrique habituel (50 Hz) auquel elles se superposent.

Or, si on peut se passer de télévision, de

Rappel

1 kilohertz (kHz) = 1 000 Hz
1 mégahertz (MHz) = 1 million de Hz
1 gigahertz (GHz) = 1 milliard de Hz

Le mal du dos est d'origine musculaire. Il est causé par une posture assise, statique et immobile, qui crée des crampes au niveau des muscles dorsaux. Le siège BIOSWING® active ces petits muscles en position assise: la douleur disparaît quasi instantanément.



www.bioswing.fr (voir vidéos)
koen.deprez@bioswing.fr

100% NATUREL



2654F267


Algue vitalité
 Provence
Spiruline cultivée en Provence
www.spirulinedusoleil.fr
 Tel. 09.71.33.72.71
 Recherchons nouveaux magasins distributeurs



2676F267

téléphone mobile, de wifi, peut-on se passer d'électricité ? Evidemment non, sauf à renoncer à vivre en société comme y sont contraintes certaines personnes électrohypersensibles...

Les radiofréquences sont-elles mauvaises pour la santé ?

Les radiofréquences ne sont pas perceptibles par le corps humain, et les pathologies résultant de l'exposition chronique à ces ondes, en particulier les cancers, n'apparaîtront qu'après plusieurs années, voire dix, vingt ans ou plus d'exposition chronique, y compris à (très) faibles doses.

Malgré ces difficultés pour la recherche médicale, les radiofréquences sont reconnues comme étant possiblement cancérigènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). (2)

Selon l'association Robin des toits, le corps humain n'est pas fait pour un tel « chaos de fréquences » ni pour les saccades des ondes (hyperfréquences pulsées) émises par Linky. (3)

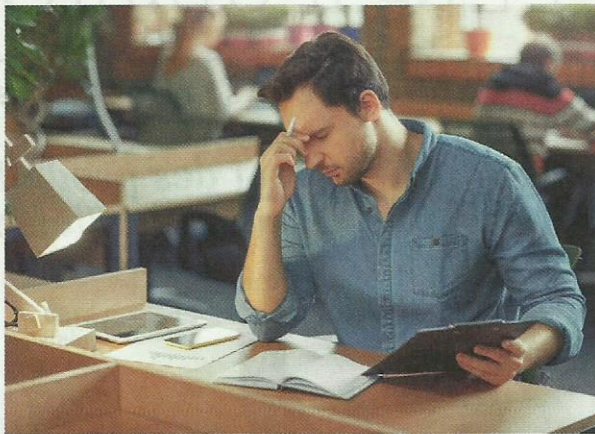
Un affaiblissement général de la population pourrait résulter de l'exposition à de telles ondes. Les enfants y sont particulièrement sensibles.

Les radiofréquences peuvent avoir des effets immédiats tels que des troubles du sommeil, des maux de tête, etc. Ces troubles ont l'avantage de représenter un signal d'alerte qui doit faire rechercher les sources potentielles d'ondes délétères dans le logement et dans le voisinage.

Les effets de l'exposition aux radiofréquences peuvent être très graves pour les électrohypersensibles. Ceux-ci représenteraient entre 4 et 10 % de la population française, selon Robin des toits. (3) Leurs symptômes et pathologies (tachycardie, vertiges, etc.) sont de mieux en mieux connus (et reconnus) par la communauté médicale.

Compteurs, CPL et concentrateurs

Le projet d'ERDF est d'équiper tous les foyers français (35 millions) de compteurs Linky, qui seront situés dans les logements ou à leur proximité immédiate. Pour espérer échapper à l'effet nocif des ondes qu'ils envoient par CPL, il faudrait pouvoir s'éloigner à plus de 2,50 m du compteur proprement dit mais aussi des câbles, prises et interrupteurs de son logement.



Les radiofréquences peuvent avoir des effets immédiats tels que des troubles du sommeil, des maux de tête, etc.

En outre, des dizaines de milliers de relais de téléphonie mobile seront installés au niveau des 700 000 concentrateurs de quartier, communiquant de l'extérieur avec les compteurs Linky.

Compteurs, CPL et concentrateurs, autant de sources supplémentaires de souffrances pour les électrohypersensibles, et de nuisances pour le reste de la population, avec le risque toujours présent de devenir cliniquement électrohypersensible par un excès d'ondes néfastes.

Pour signifier son refus de Linky, il suffit d'une lettre !!!

Les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités locales et sont exploités par ERDF, à qui les collectivités ont délégué la gestion du réseau de distribution. Pour exprimer son opposition au remplacement du compteur actuel par Linky, il faut écrire à la direction ERDF de votre lieu de résidence par lettre recommandée avec accusé de réception et copie au maire de votre commune. Si le compteur est accessible, par exemple sur un palier d'immeuble, il est prudent d'afficher une copie de cette lettre et de l'accusé de réception à proximité immédiate du compteur afin que, le cas échéant, les sous-traitants respectent votre interdiction.

Modèles de lettre de refus

Plus d'informations, modèles de lettre de refus et coordonnées des agences ERDF sur :

- www.priarterm.fr
- www.robindestoits.org
- www.next-up.org
- <http://antennes31.org>
- www.santepublique-editions.fr

Il est également permis à chaque citoyen de souligner auprès des élus l'inutilité de ce compteur pour économiser l'énergie puisque les compteurs actuels permettent de maîtriser, réguler, et relever soi-même sa consommation d'électricité. Il est également permis de s'insurger contre son caractère intrusif et liberticide, souligné par la Ligue des droits de l'Homme dans un récent communiqué (19 avril 2016) ; contre le non-sens écologique que représente le remplacement de compteurs en état de fonctionnement ; et contre le coût

astronomique de cette opération (entre 5 et 10 milliards d'euros pour 35 millions de Linky). Il s'agit en grande partie d'argent public puisque ERDF est une filiale à 100 % d'EDF, que l'Etat est actionnaire d'EDF à plus de 80 % et que la situation financière actuelle d'EDF oblige d'ores et déjà le Gouvernement à la renflouer à coup de milliards d'euros.

Les 5 à 10 milliards d'euros de Linky ne seraient-ils pas mieux employés pour la santé publique, la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique... ?

Au total, le compteur d'électricité Linky n'est clairement pas au service de l'immense majorité de la population, pas plus que ses « cousins » compteurs communicants pour le gaz (Gazpar) et pour l'eau. Pour s'y opposer : même démarche que pour Linky ■

> Dr Françoise Boman.

Médecin hospitalier et universitaire spécialiste en anatomie et cytologie pathologiques retraitée, et coprésidente de l'association Sangha-Paris 5, qui a pour objectif de promouvoir l'art de vivre en harmonie avec la nature. Elle se donne le devoir de dénoncer et d'éviter autant que possible tout ce qui est préjudiciable à la nature et à la vie.

> Contact

Association Sangha-Paris 5
10, rue de Navarre
75005 Paris
Mél : sanghaparis5@gmail.com

1. www.radiofréquences.gouv.fr.
2. www.iarc.fr.
3. www.robindestoits.org. Voir la vidéo de la conférence-débat « Le compteur Linky d'ERDF » de Marc Cendrier du 25 février 2016 sur Dailymotion.